



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022

Présents : Mme PHILLODEAU Jocelyne (Première adjointe, présidente de séance), M. CHAIGNEAU Jacques, Mme BOUSSEAU Marie-Line, M. PEZET Thierry, Mme SERENNE Valérie, M. SCHERER Alban, M. MORANTIN Michel, Mme LEFEVRE Yolande, M. GUIBOUIN Thierry, Mme QUELLEUX Anne-Françoise, Mme MORVAN Isabelle, M. DOUSSET Guillaume, Mme de FOUCHER de CAREIL Béréngère, M. DOUSSET David, Mme MAY Morgan, Mme LESAGE Florie, M. AVRIL Fabrice

Etaient absents : Mme DOUSSET Noëlle, Mme LERAULT Marylène, M. LHERMITE Denis, M. FOUCHER Alexis

Etait absent représenté (en visio) : M. SCHERER Sylvain représenté par M. CHAIGNEAU Jacques

A été désigné secrétaire de séance : M. MORANTIN Michel

ORDRE DU JOUR :

- 1) Opération argent de poche 2022
- 2) Subventions aux associations
- 3) Ouverture de la salle de coworking et proposition de gratuité du 14 février 2022 au 31 août 2022
- 4) Etat de la dette
- 5) Débat sur la question de la prise en charge de la complémentaire santé des agents

TRAITEMENT DE L'ORDRE DU JOUR :

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 décembre 2021

I AFFAIRES SCOLAIRES/JEUNESSE

1) Renouvellement du dispositif Argent de poche

Madame Jocelyne PHILLODEAU propose au Conseil Municipal de renouveler la mise en place du dispositif « Argent de poche » qui donnera la possibilité aux adolescents à partir de 14 ans dans l'année du dépôt de leur candidature, ainsi qu'aux jeunes adultes jusqu'à 20 ans de s'impliquer dans la commune et gagner de l'argent de poche, à l'occasion des vacances scolaires. Les principaux objectifs du dispositif sont de :

- Permettre aux jeunes de valoriser leur action dans les chantiers municipaux,
- Permettre aux jeunes de nouer des relations avec les agents municipaux et de s'insérer dans la vie locale,
- Responsabiliser les jeunes,
- Permettre aux jeunes de disposer d'argent de poche,
- Confronter tous les participants à des règles simples,
- Sensibiliser au monde du travail.

Il permettra aux jeunes d'effectuer de petits chantiers de proximité, en participant à l'amélioration de leur cadre de vie (entretien des espaces verts, nettoyage, arrosage, désherbage manuel des parterres, nettoyage des équipements urbains et des locaux municipaux) mais également des travaux laissant part à la créativité, ou de petites tâches administratives.

La durée du travail sera de trois heures par jour maximum, donnant lieu à une rémunération de 5€ par heure.

M. Thierry GUIBOUIN demande combien de jeunes ont été concernés en 2021 par le dispositif. Mme Jocelyne PHILLODEAU dit que deux sessions se sont organisées en 2021 sur trois matinées chacune de 9h00 à 12h00. Les encadrants étaient au nombre de deux : un animateur mis à disposition par la Communauté de Communes et un agent des services techniques de la Commune. Trois jeunes se sont présentés lors de la première session au mois d'août 2021. Ils étaient six à l'occasion de la deuxième session qui s'est déroulée pendant les vacances du mois d'octobre 2021. Les jeunes ont travaillé au désherbage et au nettoyage des espaces verts de la Commune. Ils ont effectué de l'archivage et une mission revue de presse au sein des services administratifs à l'occasion d'une matinée pluvieuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **ADOPTER** le dispositif « argent de poche » tel que défini ci-dessus,
- **DIRE** que le coût du projet est inscrit au budget 2022

II FINANCES

2) Subventions aux associations

La commission Finances, sur proposition des commissions vie associative, scolaire, sociale propose les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	MONTANT
SOCIAL - SANTE	
Solidarité Femmes Loire Atlantique	200,00€
Mouvement vie libre Côte de Jade	210,00€
CULTURE & LOISIRS	
Union Frossetine	350,00€ si pas de représentation sinon 700,00€
Association Musicale de Frossay	140,00€
SPORT	
US-FSV-BB Basket Frossay	1295,00€
USVF Football	3290,00€
KCPO - Karaté club Paimboeuf Omnisport	280,00€
Dojo Paimblotin	210,00€
Association sportive CLG Louise Michel	130,00€
TCSE Tennis Club Sud Estuaire	315,00€
Twirling Danse	665,00€
DIVERS	
Association Syndicale des Marais de Vue et de Tenu	300,00€
Les Anciennes Mécanique du Pays de Retz	1200,00€ 600.00 (en premier temps) et 600.00 (si la manifestation se tient)

Mme Morgane MAY demande si le calcul a été réalisé sur la base de 35€ par jeune frossetain adhérent. Monsieur Jacques CHAIGNEAU répond par l'affirmative. Il précise par ailleurs que le club de football a demandé à utiliser le terrain synthétique de la Commune de Corsept avec prise en charge du coût d'occupation par les Communes de Frossay et St Viaud. La municipalité a répondu favorablement. Monsieur Guillaume DOUSSET dit qu'il semblait compliqué de trouver des créneaux disponibles. Il fait également une proposition de subvention par la Commune des formations d'arbitrage suivies par les entraîneurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

FIXER les subventions aux associations frossetaines et aux autres organismes tels que présentés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2022.

3) *Ouverture de la salle de co-working et proposition de gratuité du 14 février 2022 au 31 août 2022.*

Monsieur Sylvain SCHERER (en visio) explique que les travaux d'aménagement de la salle de coworking au 1^{er} étage de la mairie sont terminés. C'est un espace de travail mutualisé d'environ 30 m², composé de deux parties : l'une équipée de quatre à six places individuelles de travail et l'autre pouvant accueillir plusieurs personnes autour d'une grande table de réunion. Un coin tisanerie a été installé pour permettre aux coworkers de déjeuner sur place d'une part, et donner une convivialité au lieu d'autre part. Le local est équipé d'une connexion internet. Le lieu serait ouvert à toute personne souhaitant développer une activité, aux salariés en télétravail, aux étudiants, etc...

L'accès de l'espace se fait par l'escalier du prieuré. Les sanitaires sont ceux du premier étage du prieuré.

Il est proposé d'ouvrir cet espace sur une première période gratuite courant du 14 février au 31 août 2022. Cette période de transition peut permettre de tester l'attractivité de cet espace, et de préciser les besoins des personnes qui le fréquentent (amplitude horaire, modalité de location, équipements tels que le photocopieur, le rétroprojecteur, ...). Au terme de cette période, un règlement intérieur pourra utilement être rédigé au regard de l'utilisation effective de l'espace.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de :

- **APPROUVER** les conditions d'occupation de l'espace coworking situé au 1^{er} étage de la mairie telles que définies ci-dessus, et notamment l'occupation à titre gratuit pour une période courant du 14 février au 30 août 2022

4) Point sur les emprunts de la commune

Référence	Contrepartie	Objet	Dettes initiales	Date de début	Date de fin	capital restant dû 01 JANVIER 2021	rembt capital 2021	capital restant dû au 31 déc 2021	Rembt capital 2022	Capital restant dû au 31 déc 2022	Intérêts 2022	Indexation	Type de pénalité
N°12 - MIN230537EUR	Dexia	Restructuration école publique A Maneyrol. 2eme tranche	158 000,00 €	01/05/2005	01/02/2026	55 514,33 €	9 614,81 €	45 899,52 €	10 044,90 €	35 854,62 €	1 855,34 €	Taux fixe à 4,40%	Actuarielle (Différentiel CRD, actualisation OAT)
N°13 - MON247534EUR	Dexia	Aménagement Place De Gaulle	235 000,00 €	17/04/2007	01/06/2027	76 375,00 €	11 750,00 €	64 625,00 €	11 750,00 €	52 875,00 €	2 606,53 €	Taux fixe à 4,27%	Actuarielle (Différentiel CRD, actualisation OAT)
N°15 - 36811-10057803	Crédit Mutuel Loire-Atlantique, Centre Ouest	Extension école publique A.Maneyrol	300 000,00 €	31/12/2013	15/10/2028	178 752,46 €	19 787,64 €	158 964,82 €	20 469,07 €	138 495,75 €	5 145,65 €	Taux fixe à 3,40%	Actuarielle (Equ. Marché)
N°17 - 36601-10057801	Crédit Mutuel Loire-Atlantique, Centre Ouest	Restructuration et extension école publique A.Maneyrol	330 000,00 €	15/05/2005	15/05/2020	- €		- €		- €		Euribor 3m, capé à 4,383%, flooré à 2,383%	6 mois d'intérêts
N°18 - MIN247533EUR	Caisse française de financement local	Extension et réhabilitation restaurant scolaire	306 127,25 €	01/10/2015	01/04/2028	201 154,75 €	23 560,48 €	177 594,27 €	24 492,89 €	153 101,38 €	7 140,07 €	Si Euribor 3m Postfixé <= 5,75% alors Taux fixe à 4,18% sinon Euribor 3m Postfixé + 0,10%	
N°19 - 36811-00010057805	Crédit Mutuel Loire-Atlantique, Centre Ouest	Extension école publique et restaurant scolaire	350 000,00 €	20/04/2015	20/04/2030	230 989,95 €	22 747,29 €	208 242,66 €	23 101,93 €	185 140,73 €	3 093,91 €	Taux fixe à 1,55%	Actuarielle (Equ. Marché*)
N°20 - 36811-00010057806	Crédit Mutuel Loire-Atlantique, Centre Ouest	Achat tracteur épareuse et lamier pour services techniques	130 000,00 €	12/10/2015	10/10/2020			- €		- €		Taux fixe à 1,10%	Actuarielle (Equ. Marché)
			1 809 127,25			742 786,49 €	87 460,22 €	655 326,27 €	89 858,79 €	565 467,48 €	19 841,50 €		

III RESSOURCES HUMAINES

5) Débat sur la question de la prise en charge de la complémentaire santé des agents (cf POWER POINT)

L'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique prise en application des dispositions de la Loi de transformation du 6 août 2019, prévoit, avant le 18 février 2022 et pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics, l'obligation d'organiser un débat devant leurs assemblées délibérantes, portant sur les garanties accordées aux agents en matière de protection sociale complémentaire.

L'ordonnance du 17 février 2021 prévoit une participation employeur obligatoire de 20% en prévoyance au 1^{er} janvier 2025 et de 50% en santé au 1^{er} janvier 2026.

Madame Jocelyne PHILLODEAU relève qu'actuellement la prévoyance des agents est déjà prise en charge pour partie par la Commune et qu'une convention de groupement de commande avait été conclue avec le centre de gestion afin de trouver un assureur à ce titre. Concernant la mutuelle des agents, elle se demande si la Commune serait gagnante à passer de nouveau par un groupement de commande mené par le centre de gestion. Monsieur Jacques CHAIGNEAU ajoute que la CCSE s'empare actuellement du sujet et qu'il sera peut-être plus avantageux de s'organiser avec elle plutôt qu'avec le CDG, ceci au regard des frais de gestion de ce dernier.

Monsieur Sylvain SCHERER remarque que l'une des options serait de faire un échancier de prise en charge progressive du coût de la mutuelle des agents en amont de la date limite, ceci afin de permettre au budget communal d'absorber ce coût. Mais cela n'a pas d'intérêt pour la collectivité.

Madame Jocelyne PHILLODEAU explique que le salarié cotise au prorata de son temps de travail.

Monsieur Jacques CHAIGNEAU dit qu'il peut être intéressant d'étudier une participation de la commune en pourcentage du montant de la mutuelle, et non en montant fixe de façon à favoriser les bas salaires.

Madame Morgane MAY dit que certaines personnes sont rattachées à la mutuelle de leur conjoint ; elle se demande quelle sera l'obligation pour celles-ci.

IV QUESTIONS DIVERSES

1) *Projet d'aménagement des voies en cœur de bourg (environ 600 000€ TTC + 160 000€ TTC SYDELA)*

Les travaux d'aménagement des voies ont commencé. Des perturbations de la circulation sont à prévoir. Le planning des travaux se calera en fonction des interventions du SYDELA notamment sur l'enfouissement des réseaux.

2) *Projet d'aménagement de la voie douce Bourg-Migron*

Les travaux effectués par la société Bréhard pour la CCSE sont en cours. La liaison communale du côté du bois de M. Brient est terminée.

3) *Projet du logement de secours*

Des rendez-vous sont calés avec la société Macoretz pour le choix des matériaux. Une solution s'est dégagée concernant le stockage du matériel de l'Amicale laïque pendant les travaux. Une location d'une année à la charge de la Commune serait trouvée chez un agriculteur.

4) *Présentation du diagnostic du territoire par la Chambre de l'agriculture*

Une présentation sera faite aux agriculteurs le 1^{er} mars 2022.

Monsieur Sylvain SCHERER note qu'il ressort de cette étude que la Commune n'a pas de surfaces blanches. Monsieur Guillaume DOUSSET demande une vigilance particulière au moment des transmissions de patrimoine car certaines terres passent en agriculture de loisirs, et ne restent pas en agriculture de production.

5) *Point sur le taureau en divagation appartenant à Monsieur ARCHAMBEAU*

Il est relevé que la médiatisation du dossier a fait réagir. Il faut espérer que le problème soit réglé rapidement par le propriétaire du taureau. Madame Jocelyne PHILLODEAU rappelle le grave accident qui a déjà eu lieu sur la Commune il y a quelques années. Une personne avait été gravement blessée par un taureau.

6) *Polleniz*

La commune adhère à l'association Polleniz qui s'occupe de la lutte contre les nuisibles (chenilles processionnaires, corvidés, frelons asiatiques, rongeurs aquatiques envahissants...) à raison d'un coût d'adhésion d'un montant de 621€ en 2022. La lutte contre les ragondins fait l'objet d'un règlement par animal capturé. A la demande des piégeurs le montant versé est passé de 2€ à 2.50€.

La lutte contre les corvidés fait l'objet d'un règlement par hectare (2003€ pour 5722 hect.). La Commune a demandé à retirer de l'assiette de calcul, le nombre d'hectares concernant les zones Natura 2000 du territoire qui ne sont pas concernées par la pose des pièges.

7) *Modification de destination de bâtiments agricoles*

Trois dossiers ont récemment été acceptés.

Cependant, Madame Marie-Line BOUSSEAU précise qu'il est devenu compliqué de faire quoique ce soit sur les parcelles qualifiées par la réglementation d'« *espaces proches du rivage* ». Les extensions de bâtiments sont refusées alors que jusqu'ici, la réglementation était interprétée de façon plus souple.

8) Madame Marie-Line BOUSSEAU dit qu'une rencontre intercommunale a eu lieu autour de l'étude relative aux zones inondables du territoire. Elle précise que la partie inondable correspond à peu près aux anciens marais. La conséquence la plus grave qui pourrait survenir serait la rupture de la digue.

9) *Grippe aviaire*

Suite à la découverte d'un cadavre de grande aigrette porteur du virus de l'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) au lieu dit Massereau, commune de FROSSAY, un arrêté préfectoral en date du 6 février 2022 a délimité une zone de contrôle temporaire (La zone impacte tout ou partie des communes de Frossay, Vue, Rouans, Saint-Etienne de Montluc, Cordemais, Le Pellerin, Bouée).

Madame Marie-Line BOUSSEAU dit que la préfecture dispose sans doute du nom de l'ensemble des élevages de la Commune. Il est demandé aux particuliers de déclarer leurs élevages en mairie.

10) Procédure de péril imminent concernant le bâtiment sis route des Rivières

Un courrier de mise en demeure a été envoyé aux propriétaires de façon à ce qu'ils effectuent les travaux préconisés par l'expert judiciaire en charge du dossier suite à la saisine par la Commune du Tribunal administratif. Pour le moment les propriétaires ont barré l'accès de la maison avec des barrières et sont en lien avec une entreprise de maçonnerie.

11) Quai vert - ralentisseur

Monsieur David DOUSSET signale que les véhicules passent à droite du ralentisseur qui est situé devant le quai vert. Il serait nécessaire de remettre un poteau amovible à ce niveau pour empêcher le passage des véhicules.

12) La police municipale peut désormais contrôler la vitesse des véhicules grâce à un appareil radar jumelles.

13) Fabrice Avril évoque les tags sur le mur de la mairie et questionne sur la mise en place de caméras de surveillance.

14) Boisement de la parcelle YD90

Monsieur Guillaume DOUSSET se prononce contre le boisement de la parcelle YD90. L'emplacement n'est pas judicieux si l'objectif est de permettre les promenades en forêt. Il dit que le terrain du BMX semblerait plus adéquat.

En outre, il regrette qu'il soit demandé aux agriculteurs de re-planter les haies arrachées alors que cela n'est pas demandé aux concessionnaires de réseaux par exemple. Les agriculteurs sont contrôlés à ce niveau étant donné qu'ils ne perçoivent pas les aides de la PAC s'ils ont enfreint les règles en matière de gestion des haies présentes sur leurs terres.

Monsieur Sylvain SCHERER dit que certains agriculteurs ne font effectivement pas l'effort de re-planter les haies/arbres arrachés, voire font en sorte de faire crever ce qui compose les haies en taillant et « nettoyant » à outrance.

Il précise que le projet de boisement comprend également la plantation d'arbres sur le terrain appartenant à un particulier jouxtant la parcelle YD90, d'où une étendue prévisionnelle de forêt significative pour l'environnement (2 hect. + 3 hect.) de nature à améliorer notre bilan carbone. Ce projet n'a rien à voir avec « une naissance, un arbre » mis en place au Migron. On parle plutôt d'agroforesterie. Il conclut en disant à Monsieur Guillaume DOUSSET qu'il a raison de se méfier, mais qu'on en n'est pas à manquer de terres agricoles, loin de là.

15) Terrain synthétique pour le club de football

Monsieur Guillaume DOUSSET regrette que la demande de terrain synthétique déposée par le club de football auprès de la Commune n'ait pas été étudiée en conseil municipal. Il avance également un manque d'entretien des terrains actuellement. Il ajoute qu'on va de plus en plus vers des terrains synthétiques et de moins en moins vers des terrains enherbés. Madame Florie LESAGE dit que les enfants sont souvent embêtés pour jouer car les terrains ne sont pas praticables. Monsieur Jacques CHAIGNEAU dit qu'un terrain synthétique a également un coût d'entretien. Monsieur Guillaume DOUSSET dit que les communes de Rouans, Arthon, Chauvé ont réussi à payer un tel terrain. Monsieur Fabrice AVRIL propose de faire des logements à la place des actuels terrains. Mme Marie-Line BOUSSEAU dit que ce n'est pas si facile.

16) Monsieur Michel MORANTIN remonte un problème d'angelus.

A Frossay, le 8 février 2022

Mme Jocelyne Phillodeau
1^{ère} Maire adjointe